



Ces contrats s'articulent également avec les autres dispositifs régionaux ou européens existant :

Centralités rurales en région, Leader, FEDER Territorial, Fonds d'aide aux projets...

En Saône et Loire, les Contrats TEA sont signés à ce jour avec :

- **La Communauté urbaine le Creusot-Montceau (CUCM) : 14, 7 M€ en 2 enveloppes (volet territorial 3 435 378 €, volet métropolitain 11 346 286 €)**

Exemples de projets qui seront accompagnés :

- Aménagement des espaces centraux du campus universitaire au Creusot ;
- Construction d'une nouvelle résidence étudiante de 100 logements sur le campus au Creusot ;
- Dépollution et viabilisation des terrains pour l'accueil du centre de recherche Calhipso ;
- Technopôle au Creusot - phase 2 - développement de formations « objets connectés » ;
- Complexe cinématographique Magic Panacéa au Creusot et à Montceau-les-Mines ;
- Pôle d'excellence gymnique Jean Bouveri à Montceau-les-Mines ;
- Rénovation de l'exposition permanente du musée de l'Homme et de l'industrie (Ecomusée) au Creusot ;
- Rénovation énergétique de l'Arc ;
- Aménagement zone TGV Coriolis à Montchanin ;
- Requalification de la friche Konecranes à Torcy.



Crous du Creusot



Gymnase Jean Bouveri Montceau les Mines

- **Le PETR du Chalonnais.**

Concernant le volet métropolitain, la Région accompagnera 6 projets pour un montant de 10,23 M€ :

- La création d'un plateau technologique dédié aux Contrôles Non-destructifs (CND) à Chalon-sur-Saône, sur le campus des CND à l'IUT, réunissant des étudiants, enseignants-chercheurs et industriels, afin de mutualiser les savoir-faire et les équipements, et mettre en œuvre des solutions innovantes ;
- La création de la Cité de l'image à Chalon-sur-Saône (phase 1) : projet de reconversion culturelle, patrimoniale et muséographique sur le site de l'ancien hôpital, sur l'île Saint-Laurent ;
- Les travaux de rénovation de l'équipement sportif du centre nautique à Chalon-sur-Saône ;
- L'aménagement des quais Californie sucrerie (phases 1 et 2) ;
- L'aménagement des quais de la Poterne et Sainte-Marie à Chalon-sur-Saône. S'agissant du volet territorial, doté de 4,01 M€, le territoire mobilisera plus de 50 % des fonds sur l'adaptation au

changement climatique et 25 % pour l'attractivité territoriale (services à la population). Les autres thématiques identifiées sont la santé et les mobilités

**Pour les autres territoires :**

Grand Autunois Morvan : Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan 1 609 300 €

Pays Charolais Brionnais : 3 714 276 €

Pays de la Bresse Bourguignonne 2 660 867 €

PETR Mâconnais Sud Bourgogne 4 004 979 €.

Deux **approches complémentaires** structurent ces contrats :

---

*Une volonté de privilégier le moyen terme par une déclinaison pluriannuelle du contrat et non une action « au coup par coup », afin de faire correspondre le soutien de la Région aux mandats municipaux et aux projets déployés*

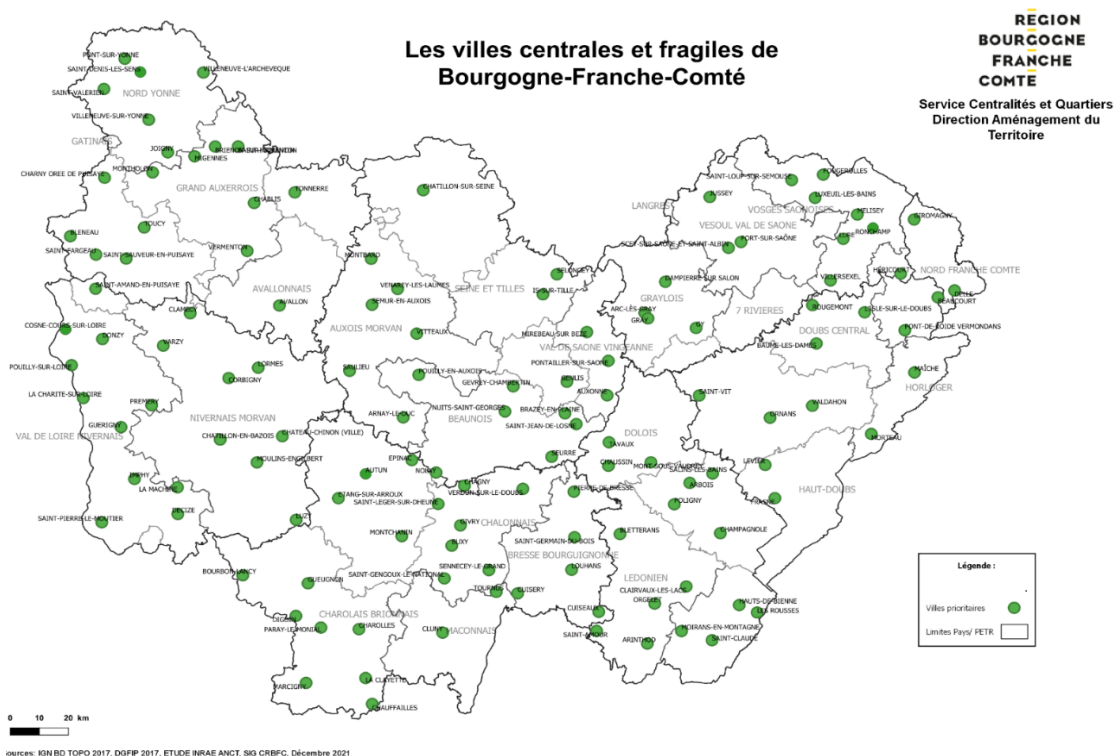
---

---

*L'introduction de critères de **fragilités** permettant de « donner plus à ceux qui ont moins ». Conséquence : quand la Région met **1 € par habitant** pour la métropole de Dijon ou **1,24** pour le SCOT de l'agglomération bisontine, elle met **2,83 €/ habitant** pour la CUCM, **3,2** pour le charolais brionnais et **3,48€/ habitant** pour l'Autunois.*

---

**II/ Les centralités rurales de Saône et Loire : 13 000 000 € pour les 26 Communes ciblées par cet accompagnement (190 000 habitants environ)**



Le dispositif « Centralités rurales en région » **offre un cadre d'intervention ciblé pour ces centralités petites à intermédiaires de moins de 15 000 habitants**, hors des grands pôles urbains et reconnues comme fragiles. En cohérence avec les orientations du SRADDET, les objectifs du dispositif sont de :

- Garantir un socle commun de services aux citoyens sur les territoires,
- Redynamiser les centres-bourgs et centres-villes par une action globale,
- Maintenir les services pour les habitants des centralités et de leur bassin de vie,
- Animer un territoire peu dense et éloigné des grandes agglomérations,
- Lutter contre le sentiment d'abandon ou de délaissement pouvant être ressenti par les habitants.

**A ce jour, les contrats avec les communes suivantes ont été validés :**

Cuisery, Cuiseaux, Montchanin, Saint-Gengoux-le National, Louhans, Verdun sur le Doubs, Sennecey-le-Grand, Tournus, Autun.

Autres communes ; Bourbon-Lancy Buxy Chagny Chauffailles Charolles Cluny Digoin Epinac Etang-sur-Arroux Givry Gueugnong La Clayette Marcigny, Paray le Monial, Pierre-de-Bresse, St-Germain-du-Bois , St-Léger-sur-Dheune

**Quelques autres décisions en matière de soutien aux collectivités :**

**Les projets subventionnés dans le cadre du dispositif Effilogis / Bâtiments tertiaires :**

- 150 000 € à la communauté de communes Saône-Doubs-Bresse (71) pour la rénovation BBC d'un immeuble à Verdun-sur-le-Doubs.
- 100 000 € pour la commune de la Roche Vineuse (bâtiment public)
- 93 000 € pour la commune de Sagy (rénovation presbytère)
- 44 000 € pour la commune d'Etrigny (logement)
- 200 000 € pour la commune du Miroir (Bâtiment publics)
- 85717 € pour la commune de Saint Igny de Roche (Bâtiment)
- 108 000 € pour la commune de Saint-Cyr,
- ....

Economie Circulaire :

- 1 128000 € pour la recyclerie de la CUCM de Montceau les Mines

Santé :

- 132 000 € pour la maison de santé de Chauffailles.

**Les fonds européens en faveur de la ruralité en Saône-et-Loire**

- **Feader-Leader 2023-2027 : près de 40 M€ en BFC, dont + de 10,5 M€ en Saône-et-Loire**

Sur la programmation 2023-2027, Leader s'élèvera à près de 40 M€ en BFC au service des projets des territoires ruraux. Priorité sera donnée aux transitions : écologiques, environnementales et numériques. La Région engagera près de 8M€ de crédits régionaux de 2023 à 2027 au titre de sa contrepartie.

En Saône-et-Loire, 5 territoires sont éligibles sur les 22 territoires retenus en BFC, soit près d'1/4 de l'ensemble :

- |                          |         |
|--------------------------|---------|
| - Morvan (PNR) :         | 2,79 M€ |
| - Chalonnais :           | 2,52 M€ |
| - Bresse bourguignonne : | 2 M€    |
| - Charolais-Brionnais :  | 1,62 M€ |
| - Sud Bourgogne :        | 1,55 M€ |

⇒ **Au titre de Leader 2023-2027, plus de 10,5 M€ fléchés dans ces 6 territoires saône-et-loiriens.**

**L'ensemble de ces dispositifs engage plus de 61 M€ de fonds régionaux pour les territoires ruraux, urbains et péri-urbains de notre département.**